

Le métier de Chargé d'études actuarielles

au sein du Groupe AG2R La Mondiale

Le métier de Chargé d'études actuarielles présente de multiples déclinaisons possibles. De manière générale, le Chargé d'études actuarielles évalue les risques encourus à court, moyen et long termes par la société d'assurance, en s'appuyant sur des outils mathématiques (probabilités, statistiques...). Différentes missions peuvent ainsi lui être confiées, compte tenu de l'environnement de travail où il évolue, comme par exemple :

- La conception technique des produits d'assurance et en particulier la détermination et l'évolution des tarifs et des garanties ;
- L'analyse de la rentabilité des contrats d'assurance (définition des conditions de rentabilité économique et financière) ;
- Le contrôle du respect permanent des exigences réglementaires (provisions techniques, besoin de marge de solvabilité...);
- Le développement de modèles mathématiques et financiers de projection de l'activité de la société d'assurance (simulations et analyses prospectives) ;
- La gestion actif-passif afin d'analyser les évolutions des états financiers et réglementaires ;
- La gestion d'une manière coordonnée des principaux risques de l'entreprise d'assurance, en lien avec ses objectifs et sa stratégie ; etc.

Le périmètre d'activité du Chargé d'études actuarielles peut être plus ou moins étendu en fonction de l'organisation pour laquelle il travaille. Il lui est ainsi possible d'évoluer selon ses aspirations tout au long de sa carrière.

1

Après l'obtention d'une licence de mathématiques, Chainess Taleb poursuit ses études dans le secteur de l'assurance. Elle intègre l'Ecole nationale d'assurances (Enass) pour suivre un master en assurance (option finance). Ce cursus se déroule dans le cadre d'un apprentissage de deux ans au cours duquel elle occupe son premier poste de Chargée d'études actuarielles dans le domaine de **l'actuariat produit**. Elle est également titulaire du Mastère spécialisé en gestion des risques de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA).

En parallèle de son activité professionnelle, elle finalise actuellement le master d'actuariat au CNAM afin d'obtenir le titre d'**Actuaire**.

Depuis 2012, Chainess Taleb exerce le métier de **Chargée d'études actuarielles** au sein du **Groupe AG2R La Mondiale**, à la direction des risques techniques. Sa principale mission consiste à analyser et à suivre les risques techniques et financiers du Groupe, principalement sur le périmètre Epargne-Retraite.

Chainess Taleb participe également au développement du **risk management** du Groupe AG2R La Mondiale. Pour cela, elle travaille sur différentes problématiques de gestion des risques permettant de répondre aux enjeux de la nouvelle directive réglementaire européenne Solvabilité 2 (cartographie des risques, stress tests, rapport ORSA, définition des normes de gestion des risques du groupe...).



Son métier lui offre l'opportunité d'être en relation avec divers interlocuteurs tels que des spécialistes de la gestion d'actifs, du contrôle de gestion, de la comptabilité, de la direction des risques opérationnels, de l'actuariat produit, de l'actuariat d'inventaire, de la réassurance, etc.

Pour exercer le métier de Chargé d'études actuarielles, de solides connaissances en actuariat et un goût prononcé pour les chiffres sont indispensables. La rigueur, l'organisation, le sens de l'analyse, l'esprit de synthèse et de logique constituent des compétences primordiales.

Le Chargé d'études actuarielles doit également présenter de bonnes qualités relationnelles. La communication demeure notamment un élément essentiel pour ce métier. Le Chargé d'études actuarielles doit par exemple être capable d'expliquer ses propositions chiffrées et d'argumenter afin de leur donner du sens.

Il est par ailleurs important de savoir prendre du recul par rapport au travail réalisé, de faire preuve de curiosité et d'esprit créatif.

Ce que Chaïness Taleb apprécie dans son métier, c'est sa déclinaison multiple. En effet, elle a débuté son expérience professionnelle dans le domaine de l'**actuariat produit**, où ses principales missions portaient sur la création de produits d'assurance vie et sur la gestion actuarielle de portefeuilles de contrats. Par la suite, elle a évolué vers le domaine de la **gestion des risques**.

« Les perspectives de carrière sont intéressantes et d'autant plus dans le domaine de la gestion des risques avec l'entrée en vigueur de Solvabilité 2. Il faut en effet imaginer puis mettre en place les dispositifs adéquats pour faire face non seulement aux risques d'aujourd'hui, mais également à ceux de demain. C'est particulièrement stimulant et enrichissant de travailler sur ce type de problématiques. »

A propos de Solvabilité 2 :

La directive 2009/138/CE dite Solvabilité 2 a mis en place un système fondé sur le risque pour la surveillance des entreprises européennes d'assurance et de réassurance. Elle a été adoptée en 2009 et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Dans la lignée de Bâle (réforme équivalente à Solvabilité 2 applicable au secteur bancaire), son principal objectif est d'inciter les assureurs à mieux connaître et évaluer leurs risques. Elle leur impose de mettre en adéquation leurs exigences réglementaires avec les risques encourus dans le cadre de leur activité. L'évolution de Solvabilité 1 vers Solvabilité 2, témoigne de la volonté de renforcer la gestion des risques en plaçant cette problématique au cœur du nouveau cadre prudentiel.